

L'ENCRE

ENCRES D'IMPRESSION LATEX
REPENDANT A LA NORME
EUROPEENNE ENVIRONNEMENTALE REACH

Respect des normes REACH, détection des Composés Organiques Volatils (COV)

L'encre que notre atelier d'impression utilise est une encre latex dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les encres utilisées pour imprimer vos modèles sur non-tissé ultra-mat sont des LATEX HP réf CZ69x series from HP France conformes aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CEE

Formulation physique liquide & aqueuse M1 sur support également M1

grade COV A+

pH de 9.

Non diffusion des composants dans l'air ambiant : diffusion négligeable

Cette encre respecte la norme REACH A+. Les équipements d'analyse physico-chimique qui permettent de contrôler cette norme respectent eux-mêmes la norme de mesure COFRAQ qui est la plus stricte. C'est-à-dire que l'encre utilisée a une très bonne résistance aux rayons UV et que son foisonnement dans l'air est négligeable.

Cependant, Ananbô ne peut en aucun cas garantir qu'une exposition directe, inappropriée et trop prolongée dans le temps de votre décor au soleil n'entraînera pas une dégradation du rendu général des couleurs de celui-ci.

ABSENCE DE METAUX LOURDS dans les encres et les intissés utilisés pour l'impression

Notre atelier mène également une analyse de la présence des métaux lourds dans les encres et le papier intissé : les composants que nous utilisons respectent la norme de NON détection CMR+T (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de métaux lourds dans les encres et le papier intissé que notre atelier d'impression utilise.)

LE PAPIER

PAPIER REPENDANT À LA
NORME EUROPEENNE
ANTI-FEU M1

Papier non-tissé 147g classé anti-feu M1

En conformité avec l'arrêté ministériel national du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement.

Papier non-tissé 147 g surfacé ultra mat en conformité avec la réglementation européenne qui répond aux critères de résistance anti-feu, à la condition expresse qu'il soit collé sur un support incombustible.

Norme européenne anti-feu M1.

Selon PV N° 4173/09/613 C délivré le 12 octobre 2017, par le laboratoire CREPIM, 62700 Bruay-la-Buissière.

Poser ce papier sur une surface recevant quotidiennement des projections d'eau n'est pas conseillé.

NON DISPERSION DES FIBRES INTISSEES dans l'air ambiant :

De même pour le papier intissé, qui respecte également la norme REACH A+ et COV A+. Les fibres longues ne se détachent pas avec le temps car elles sont mixées avec les fibres courtes de cellulose dès la fabrication et elles ne peuvent donc pas se disperser dans l'air.

ABSENCE DE FORMALDEHYDES dans les encres et les intissés utilisés pour l'impression

Voir également normes REACH et directives 67/548/CEE ou 1999/45/CEE

ANANBÔ commercialise ses collections exclusivement par le biais de son site e-commerce www.ananbo.com et de ses showrooms parisiens